

Brest, le 17 mai 2021

A

Mmes et M. Les Parents d'élèves de 3^{ème}

La
Principale

Objet : lettre d'information orientation post 3^{ème}

Dans le cadre de la campagne d'orientation 2020-2021, vous pouvez accéder depuis le 21 janvier 2021 au « Téléservice Orientation » (TSO), intégré au portail scolarité services via Educonnect (identique à celui utilisé pour la saisie du dossier de demande de bourse).

Accessible à partir de l'adresse <https://toutatice.fr>, ce service vous permet de dématérialiser le support de la procédure d'orientation et vous donne la possibilité :

Au 2^{ème} semestre

A partir du 12 mai et jusqu'au 31 mai 2021 :

1- Sur le **Téléservice Orientation (TSO)**, vous devrez formuler **des vœux définitifs** que vous classerez par ordre de préférence :

- 2^{nde} générale et technologique ou 2de STHR (Sciences et technologie de l'hôtellerie et de la restauration)
- 2^{nde} professionnelle
- 1^{ère} année de CAP

Dans la voie professionnelle, vous pourrez préciser la spécialité ou la famille de métiers envisagés et le statut souhaité (scolaire, apprenti).

Le conseil de classe examinera vos choix et formulera une proposition d'orientation pour chaque voie de formation demandée. Le conseil de classe pourra faire des propositions sur une voie d'orientation non demandée par la famille et conseiller les spécialités ou familles de métiers en voie professionnelle.

Vous répondrez ensuite, sur le Téléservice Orientation (TSO), aux propositions faites par le conseil de classe.

En cas d'accord, la proposition du conseil de classe devient **décision d'orientation**.

En cas de désaccord, vous prendrez contact avec moi pour fixer **un entretien**.

Si le désaccord persiste à l'issue de l'entretien, vous pourrez recourir à une commission d'appel.

La procédure papier « fiche navette d'orientation » est maintenue pour ceux qui le souhaitent en renseignant le volet 2^{ème} semestre. La fiche navette est à remettre au professeur principal pour *le 31 mai 2021*.

2-Sur le **Téléservice Affectation (TSA)**, vous saisissez vos vœux d'affectation pour la rentrée prochaine.

Les familles qui n'utilisent pas le TSA renseignent **la fiche de saisie des vœux** à remettre au professeur principal pour le lundi 31 mai.

La **fiche de candidature pour l'affectation** permet de formuler **jusqu'à 10 vœux**, en indiquant précisément les formations et les établissements demandés.

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules
Lesven
BP 32049
29220 Brest
cedex 2

Site internet
de l'académie
de rennes
www.ac-rennes.fr

- 1ère colonne : Vœu de seconde générale -préciser l'enseignement d'exploration choisi (à titre indicatif)
- 2ème colonne : vœu en voie professionnelle en précisant la spécialité
- 3ème colonne : le nom de l'établissement demandé ou du centre de formation en apprentissage.

Sur la première page de cette fiche, **ne rien renseigner.**

Si votre enfant demande à entrer en seconde générale et technologique contingentée, c'est à dire à capacité limitée ou demande une seconde générale et technologique hors secteur (c'est à dire avec dérogation), vous devrez formuler **obligatoirement un vœu sur le lycée de secteur.**

Si votre enfant demande un établissement privé ou un centre de formation, il vous appartient de contacter cet établissement et de vous assurer de son inscription. Ce vœu est cependant à indiquer pour information et pour le suivi de l'orientation de votre enfant.

Pour le **Finistère**, les demandes de dérogation seront envoyées par mes soins à la Direction Académique du Finistère **pour le jeudi 10 juin 2021**, accompagnées des pièces justificatives. Les demandes de dérogation sont à retirer à mon secrétariat **et à remettre pour le vendredi 4 juin 2021.**

Il est à noter que l'octroi d'une dérogation est toujours subordonné à une décision d'orientation conforme et aux places disponibles dans l'établissement d'accueil sollicité après affectation des élèves du secteur.

Résultats d'affectation post-3ème :

Les résultats d'affectation post-3ème seront accessibles sur le site de l'Académie de Rennes : **mercredi 30 juin 2021 à partir de 18h**. Vous procéderez ensuite à l'inscription selon les instructions du lycée d'accueil lisibles sur la notification d'affectation.

Les familles qui ont saisi leurs vœux dans le TSA consultent le résultat individuel dans ce Téléservice le mercredi 30 juin. Elles doivent aussitôt procéder à l'inscription dans le lycée. Elles peuvent utiliser le Téléservice Inscription. (TSI)

En cas de difficultés rencontrées pour procéder à la saisie, je vous remercie de contacter le secrétariat du collège.

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, à tout l'intérêt que nous portons à la scolarité de votre enfant.

La Principale,

Mme PAGEANDA

